

RÈGLEMENT MASTER PROVENCE VETERANS EXCELLENCE



SAM. 2 MAI, 2026



**CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
PLAINE DES SPORTS**



LE MOT DU PRESIDENT

Chers Amis,

Après plusieurs années d'expériences et de réussites, notre Master, classé "EXCELLENCE" par la Fédération Française de Judo, est à nouveau présent au calendrier national.

Au-delà de notre capacité à organiser un Master dans les meilleures conditions, c'est au Judo club Castel Médéen, à ses dirigeants et ses nombreux bénévoles que nous devons cette évolution.

La force de notre Master réside dans l'accueil de nombreux judokas du quart Sud-est de la France et au-delà mais aussi dans la participation des meilleurs vétérans de PACA habitués à ce type de rencontres.

L'édition 2026 s'annonce sous les meilleurs auspices !
Je compte sur votre participation. Tout sera prévu pour vous recevoir dans les meilleures conditions !

Jean-François RINGENBACH, le président du Comité 13 Judo

INFORMATION PRATIQUES

Date de la compétition : **samedi 2 mai 2026**

Adresse : Plaine des sports - La Palunette, 161 avenue de Bolmon - RD 570 - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES.



Le Gymnase dispose de 6 surfaces de combats.

HORAIRES

- vendredi 1er mai 2026 : Pesée de 19h00 à 21h00 (autres pesées proposées le samedi matin - voir page 4)
- Samedi 2 mai 2026 : Master Provence de 10h00 à 19h00

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. ENGAGEMENT

- Nombre d'inscriptions limitées à 350 participants.
- date limite d'inscription, au plus tard le 29 avril 2026 à minuit.
- Montant de l'inscription, 20.00 €
- Pour les Français, inscription obligatoire sur l'extranet, elle ne sera effective qu'à la réception du paiement par CB sur **HELLO ASSO**.
- Pour les judokas inscrits et non présents, le montant de l'inscription sera encaissé et non remboursé.
- Si l'absence d'un judoka est justifié, le jour de la compétition, par un certificat médical (envoi par email à secretaire_comite13@ffjudo.com) il bénéficiera de la gratuité sur l'édition suivante.
- Autres informations, inscriptions et modalités de paiement sur site de l'organisateur : <https://comite13judo.ffjudo.com/master-provence-veterans>

2. LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Pour les Français :

- Le combattant doit présenter deux (2) timbres de licence FFJDA
- Le combattant fournit un certificat médical attestant qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition pour la saison en cours.

Pour les Etrangers :

- Le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la Fédération nationale de son pays. Il est assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition pour la saison en cours.

L'organisateur peut refuser un candidat lors du contrôle de passeport et de pesée s'il ne présente pas les documents demandés. Son inscription ne sera pas remboursée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les Combattants au Master doivent justifier de 2 années de licences et être, au **minimum**, titulaires de la **Ceinture verte**, le jour de la compétition.
- Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge déterminée par son année de naissance.
- Les combattants, ayant une double nationalité, ne pourront représenter qu'un seul pays.
- Les combattants, ayant participé à une compétition internationale senior organisée par l'UEJ ou la FIJ durant les 2 dernières saisons, ne pourront pas s'inscrire. (Les championnats d'Europe et du Monde Vétérans n'entrent pas dans cette restriction).
- Les judogis blancs devront être réglementaires. Le premier combattant appelé portera une ceinture rouge personnelle.
- Toutes les marques de judogis sont autorisées si elles respectent le paragraphe "Tenue des combattants" cf, TEXTES OFFICIELS de la FFJDA.
- Les dossards officiels FIJ ou UEJ pourront rester sur les judogis.
- Un seul coach, par athlète, sera autorisé en zone de compétition. Il se présentera avec le combattant et sortira, avec lui, de la zone de compétition à l'issue du combat.
- Pas de Coach en judogi. Tenue correcte exigée.

4. RÈGLEMENT SPORTIF ET ARBITRAGE

Le règlement sportif est conforme aux règles en vigueur à la FFJDA.
La compétition sera arbitrée en application, stricte, du règlement officiel de la FFJDA et FIJ adapté à ce type de manifestation.

5. CATEGORIES DE POIDS

FEMMES : -48kg / -52kg / -57kg / -63kg / -70kg / -78kg / +78kg

HOMMES : -60kg / -66kg / -73kg / -81kg / -90kg / -100kg / +100kg

6. AGES ET DUREE DES COMBATS

CATEGORIES D'AGES	ANNEES DE NAISSANCE	DUREE DES COMBATS EN MINUTES	FEMMES	HOMMES
30-34	1996-1992	3	F1	M1
35-39	1991-1987	3	F2	M2
40-44	1986-1982	3	F3	M3
45-49	1981-1977	3	F4	M4
50-54	1976-1972	3	F5	M5
55-59	1971-1967	3	F6	M6
60-64	1966-1962	2.5	F7	M7
65-69	1961-1957	2.5	F8	M8
70 et plus	1956 et avant	2.5	F9	M9



F7 - M7 à F9 - M9 : étranglement interdit

7. ORDRE DE PASSAGE DES CATEGORIES

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions

Début des combats prévu à :

- 10h00 Masculins -60/-66kg et Toutes les féminines
- 11h00 Masculins -73/-81kg
- 14h00 Masculins -90/-100/+100kg

8. PESEES ET CONTRÔLES

La pesée et le contrôle auront lieu le vendredi 1er mai 2026 entre 18h et 21h sur le lieu de la compétition.

Une 2ème pesée sera proposée le matin de la compétition :

- | | | |
|-----------------------------|-------------|---------------------------|
| • Pesée Masculins -60/-66kg | 9h00-9h30 | Début des combats à 10h30 |
| • Pesée féminines | 9h00-9h30 | Début des combats à 10h30 |
| • Pesée Masculins -73/-81kg | 11h00-11h30 | Début des combats à 12h00 |
| • Masculins -90/-100/+100kg | 13h00-13h30 | Début des combats à 14h00 |

Aucune tolérance de poids.

9. FORMULE DE COMPETITION

- De 4 à 5 combattants : poules
- 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales.
- 8 combattants et plus : tableau à double repêchage.
- Pour 1, 2 ou 3 athlètes, l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âges et/ou de poids en privilégiant ceux dont la catégorie d'âge est la plus proche.
- Contrôle anti-dopage possible.

10. RÉCOMPENSES ET MEDAILLES

Les médailles seront décernées dans les catégories d'âges et de poids regroupées.

- Les 4 premiers, dans le cadre des tableaux (1er, 2ème et deux 3èmes), à partir de 6 combattants.
- Les 4 premiers, dans le cadre de poules (1er, 2ème et 3ème), entre 2 et 5 combattants

11. RELATIONS GRADES / CHAMPIONNATS

- La relation grades-championnats sera appliquée conformément aux textes officiels fédéraux (cf. Règlement des compétitions de loisir).
- Les combattants se rapprocheront du site de la FFJDA pour extraire les tableaux de résultats, dès leur parution, pour la validation des points.
- Pour les étrangers, les responsables du Comité d'Organisation des Grades des pays concernés se rapprocheront du site de la FFJDA pour extraire les tableaux de résultats, dès leur parution, pour la validation des points, si leur fédération l'autorise.

12. DROIT A L'IMAGE

L'inscription au Master Provence vaut accord au Comité 13Judo du droit à l'image (photos, vidéos) pour tous supports de communication audio-visuel.

